



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

■ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
■ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVES-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 OCTOBRE 1845.

La tyrannie autrichienne et la tyrannie pontificale pèsent à la fois sur les Etats de l'Eglise, et l'on ne saurait voir sans un dégoût profond cette déplorable alliance opprimer un pays dans lequel germent cependant tant de jeunes idées de liberté, dans lequel épanouissent de vifs desirs d'affranchissement. Trop certains du dénouement de ces tentatives, qui ont pour but de briser un double joug, nous sommes destinés à avorter aussi long-temps que l'Europe ne sera agitée par un mouvement général, qui, pour la plupart, sont en guet-apens où l'on entraîne ceux dont on se défie, ceux qu'on veut perdre, nous avons gardé jusqu'ici le silence sur les événements qui viennent de remuer dernièrement les Etats de l'Eglise ; nous n'aurions pas voulu jeter une espérance illusoire au cœur des hommes qui n'attendaient peut-être qu'un semblant d'appui pour prendre le fusil et se jeter dans les rangs des insurgés ; nous nous reprochons d'avoir entraîné des patriotes évidemment destinés à succomber, désignés d'avance peut-être à la haine et aux coups de la double tyrannie qui asservit leur patrie.

Aujourd'hui que les patriotes ont encore une fois déployé un courage inutile, qu'il nous soit permis d'examiner leur manifeste, que nous avons publié hier, et de démontrer de quel côté se trouve le droit, la justice et la raison.

Depuis que la malheureuse Italie, tant de fois le théâtre sanglant des luttes de la France, de l'Espagne et de l'Autriche, aida fatalement à renverser l'empire, de quelles déceptions n'a-t-elle pas été la victime ? Quelles promesses ne lui a-t-on pas faites qui n'aient été oubliées ou violées ? A quel déplorable régime politique n'a-t-elle pas été soumise ? Comment désigner ce système arriéré, appartenant au moyen âge, qui consiste à donner aux prêtres toutes les dignités, tous les emplois civils et militaires, quand dans tous les Etats de l'Europe, la Russie exceptée, grandit le rôle des citoyens qui prennent part aux affaires municipales, provinciales, gouvernementales ? On ne se borna pas à enlever les prêtres à la juridiction générale du pays ; les prêtres furent les juges politiques des citoyens ; les prêtres furent commandants des armées, chefs de l'artillerie. Ce n'était pas assez ; après 1830, les grandes puissances de l'Europe, et parmi elles la France qui laissait, qui faisait avorter le mouvement italien né de la révolution de juillet, les grandes puissances s'unissaient pour demander au souverain pontife des lois plus libérales pour l'Italie ; mais ce n'était là qu'une démonstration mensongère, qu'une manifestation traîtresse, destinée à tromper l'Italie, pour calmer l'effervescence, pour amortir le mouvement ; les puissances demandaient et ne voulaient rien obtenir ; un moment bercée d'une espérance vaine, l'Italie retombait dans un joug plus pesant encore qu'auparavant. Elle a fait depuis d'inutiles efforts pour le secourir.

Que veulent aujourd'hui, ou plutôt que demandent les patriotes de Rimini ? Ils demandent une amnistie à ces prêtres qui se disent représentants du Christ qui pardonnait à ses bourreaux et mourut pour le pardon des hommes ; à cette église qui dit avoir la puissance de remettre les fautes, les crimes, ils demandent l'am-

nistie de leurs efforts pour conquérir une liberté que Jésus, le Dieu de cette église, a prêchée.

Dans l'ordre civil, ils implorent un code qui les élève au niveau des autres peuples, qui donne des garanties à l'accusé, qui ne punisse pas la faute du père sur les enfants en prononçant la confiscation des biens ; c'est-à-dire que, plus chrétiens que les prêtres, ils demandent la responsabilité personnelle qui est la base de la foi chrétienne.

Ils désirent que les laïcs ne soient plus soumis à la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, c'est-à-dire que chacun soit jugé par ses pairs, organisation qui peut seule constituer une saine administration de la justice.

Ils veulent attribuer le jugement des causes politiques aux tribunaux, et ce vœu n'est pas moins favorable au pouvoir qu'aux citoyens eux-mêmes. En effet, dans l'ordre politique comme dans l'ordre civil, les citoyens appelés à former le jury laissent rarement les véritables crimes impunis, et le but de la loi est atteint sans que le pouvoir assume l'odieuse des commissions extraordinaires instituées pour condamner, non pas en raison des faits, mais en raison des passions politiques, qui ne donnent aux accusés ni la garantie de la publicité, ni la liberté de la défense.

En quoi donc l'élection des conseils municipaux par les citoyens peut-elle être contraire aux intérêts du souverain, quand lui est laissé le droit d'approuver ou d'improver les choix ? L'institution de conseils provinciaux et d'un conseil suprême d'état chargé de délibérer sur les recettes et les dépenses serait un acheminement au système représentatif ; mais, en vérité, ce système n'est-il pas celui qui couvre le mieux la responsabilité du gouvernement ? et n'est-il pas temps que les citoyens prennent quelque part à la gestion de leurs affaires, de leurs intérêts ? Les états constitutionnels de l'Allemagne s'en trouvent-ils plus mal pour être entrés dans cette voie ? L'Autriche ne sera-t-elle pas obligée de céder un jour sur ce point ? Mettre les peuples que l'on gouverne à l'unisson des peuples voisins, n'est-ce pas diminuer les causes de révolte, d'insurrection ? Et enfin cette prétention des peuples italiens n'est-elle pas de toute justice ?

Quand les patriotes acceptent la censure en ce qui concerne les injures à la divinité, à la religion catholique, au souverain et à la vie privée des citoyens, peut-on de bonne foi les accuser de demander une liberté sans limites, de réclamer l'indépendance absolue de la pensée, qui cependant est de droit naturel, et quand ils lui assignent eux-mêmes ces bornes, n'indiquent-ils pas l'usage plein de sagesse qu'ils sauraient faire de la liberté de la presse ?

Rien ne blesse davantage les susceptibilités nationales que l'occupation du pays par les troupes étrangères ; rien ne froisse plus l'orgueil légitime d'un peuple que la présence d'un ennemi qui surveille, qui occupe militairement le pays, qui fait sentir au peuple soumis sa perpétuelle sujétion, son abaissement. C'est donc un sentiment légitime de fierté qui a dicté cette demande et qui réclame l'institution d'une garde urbaine chargée du maintien de l'ordre public.

On le voit, les prétentions des patriotes de Rimini sont justes et modérées ; mais pour obtenir qu'il y soit fait droit il fallait vaincre, car il n'y a rien à attendre de la justice du gouvernement papal, et la victoire était impossible dans la situation actuelle de l'Italie. Nous voyons avec un regret profond ces insurrections partielles qui ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire verser le sang des patriotes, que de les livrer à la prison ou à l'exil, que de priver la patrie de leur concours dans une occasion favorable. Une insurrection ne peut avoir l'espérance de triompher qu'à la condition de soulever l'Italie tout entière ; alors les puissances européennes seront forcées d'intervenir, et le sentiment public, réveillé en France, contraindra le gouvernement français à exiger des garanties pour les Italiens.

Le ministre des travaux publics a fait jeudi une excursion jusqu'à Saint-Etienne. Elle n'a pas été de longue durée, mais on peut dire que Son Excellence a singulièrement mis le temps à profit. Qu'on en juge. Le départ de Lyon a eu lieu à huit heures, et à neuf heures on était à Givors. Dans cette localité se trouvaient M. le préfet de la Loire et M. le sous-préfet, qui sont venus présenter leurs hommages au ministre. Après cette affaire d'étiquette, on a visité l'embarcadere de Givors. On s'est remis en route à neuf heures et quart pour Rive-de-Gier. M. le ministre a visité avec un vif intérêt l'atelier de M. Petin. On a forgé devant lui, au marteau-pilon, une pièce de fer de 3,000 kilogrammes. Il s'est ensuite transporté à la machine d'épuisement d'Egarande, qu'il a examinée avec la plus grande attention, ainsi que nous l'assure le *Courrier de Saint-Etienne*. Suivant le même journal, M. le ministre a beaucoup admiré le gigantesque cylindre de cette magnifique vapeur de 400 chevaux. A Rive-de-Gier enfin, M. le ministre a déjeuné, et, pour ne pas perdre une minute, il n'a cessé de parler canaux, chemins de fer et houilles. Quel ministre !

A onze heures le convoi s'est remis en marche. Arrivé à Terre-Noire, M. Dumon a parcouru diverses forges, a vu fonctionner les laminoirs et le marteau-pilon de ces usines, a examiné le tracé de la rectification de la route n° 88 ; puis il est remonté en voiture et est arrivé à Saint-Etienne à midi et demi. Inutile de dire qu'à Saint-Etienne il s'est trouvé escorté de M. Lasnyer, qu'il s'est occupé avec lui de projets d'améliorations pour la ville de Saint-Etienne, qu'il a pu se rendre compte des différents projets de débarcadere qui ont été étudiés autour de la place de Montal.

Nous ne mentionnons pas les réceptions qu'on lui a faites à l'Hôtel-de-Ville ; cependant nous constatons qu'il s'y est rendu. A la vérité, il n'a dû y faire qu'un très court séjour, car le *Courrier de Saint-Etienne* nous assure qu'il a vu de grands ateliers de fabrication de rubans, qu'il est allé ensuite aux Rives, qu'il a assisté à l'épreuve de 150 canons, et qu'il s'est transporté à la fabrique d'enclumes de M. Malespine. A deux heures et demie il était à l'embarcadere de la Montat, d'où il est parti pour Lyon. A cinq heures nous le possédions dans nos murs.

Nous ne savons trop si M. le ministre a continué, à son retour à Lyon, de s'occuper de travaux publics ; mais, après une tournée pareille à celle de Saint-Etienne, il pouvait parfaitement s'en dispenser. Quel homme que M. Dumon ! En moins de neuf heures, il a visité Givors, Rive-de-Gier, Terre-Noire, Saint-Etienne, et il est revenu à Lyon ; il a pu, pendant ce temps, recevoir des préfets et des sous-préfets, des maires et des adjoints, causer avec des ingénieurs, visiter divers établissements publics et particuliers, et se rendre compte des intérêts du bassin houiller de Saint-Etienne. Rien assurément ne lui a échappé. Il a une opinion formée sur

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 OCTOBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

THEATRE DES CELESTINS.

LA LANTERNE MAGIQUE.

— Critique, que me veux-tu ? — Lève-toi et enfourche ta plume, ainsi que le bique maigre et efflanquée. — Il fait si bon rêver ! — Lève-toi, te dis-je, et va te faire un bon lit. — Oubés ; mais avant laisse-moi achever mon rêve. — C'est dans une douce quiétude, une molle contemplation, la bête ayant appuyé sur la table, et la folle du logis prenant ses ébats et voltigeant à l'aventure sur les nuages de la fiction. Je rêvais, ami lecteur, aux vaines gloires, aux vastes prairies ; je poursuivais en songe une douce apparence, une forme poétique. Les étoiles brillaient au ciel, et je voyais dans le ciel Galathée sous les saules, et au moment où je me demandais tout bas : « Où est Galathée sous les saules, pendant que les étoiles filent au ciel ? », entendis la voix aigre de la Critique qui me criait ce que je vous ai dit plus haut. — C'est donc, et je vois devant moi la maigre figure de la Critique ; elle est plus sévère de contenance, et, jetant sur moi un regard funèbre, elle dit sans préambule : Ils sont morts, tous morts ; pas un d'eux n'a pu échapper au vent de la destruction. Pleure, ô mon fils ! ils sont morts, et tu ne pourras pas la pour leur fermer les yeux, pour prononcer sur leur tombe le dernier adieu ! — Et de qui voulez-vous parler ? — Quoi ! le bruit de leur mort n'est pas arrivé jusqu'à toi, et la mémoire des hommes n'est pas venue pour eux la réparation de leur malheur ! — Les mots, la Critique déroule devant moi un parchemin sur lequel est écrit le nom des défunts, et je lis : — La Justice de Dieu, drame en cinq actes, mort par la justice des hommes. — Le Spada, drame en cinq actes, qui s'est percé le sein de sa propre main. — A ce nom, la Critique versa quelques pleurs et exprima quelques regrets sur le mérite littéraire de cet ouvrage. — *Faust, la Gardeuse de Dindons, les Deux César, etc.* — Ce sont là des avortons, dit la Critique, dont les cadavres ont été jetés dans la mer. — Et pourquoi, dis-je alors, tout cet appareil de deuil ? Pourquoi ce qui ne mérite aucun regret ? — Hélas ! me répondit-elle en jetant sur moi un regard plein d'affection et de désolation, je ne les regrette pas, mais toi, ô mon fils ! que vas-tu faire ? que te restera-t-il à dire à ceux qui ne t'ont pas vu ? Te voilà pris par la famine, sans ton pain quotidien. — Qu'à Saint-Etienne, répon-dis-je alors ; séchez vos larmes et tempérez votre sé-

vérité par un doux sourire. Tenez, voici une lanterne magique où je puis trouver un ample sujet de causeries de toutes espèces ; regardez et dites-moi ce que vous voyez.

La Critique vit alors passer les uns après les autres, comme les moutons de Panurge, tous les acteurs des Célestins, et leur dit à chacun son petit mot. A vous d'abord, Monsieur Alexandre, qui tenez la première place dans les emplois, et qui ne la cédez à nul autre dans le talent ; acteur qui méritez le nom d'artiste, qui ne faites pas du théâtre une boutique, et qui aimez l'art pour l'art, avec conscience et amour. Nous serions vraiment bien mal venus, à vous chercher noise sur quelque point ; nous aurions tout le public contre nous ; mais comme nous tenons à demeurer l'ami du public, nous resterons le vôtre. Ne vient-on pas d'ailleurs de vous accorder les témoignages les plus flatteurs pour un artiste de mérite Frédéric Lemaître, le grand comédien, le premier comédien peut-être de notre époque, joue, à son passage sur notre scène, la *Dame de Saint-Tropez* et *Trente Ans*, les deux drames où il a été sans contredit le plus applaudi ; eh bien ! vous, après Frédéric, et en présence d'un public difficile et toujours prêt à comparer vos faiblesses aux qualités du maître, vous abordez les mêmes rôles que lui ! La tâche est rude, et cependant, dans ces mêmes pièces, où Frédéric a cueilli une si riche moisson de bravos et d'applaudissements, et où l'on croirait qu'il n'a plus rien laissé après lui, vous trouvez encore le moyen de faire votre part, et dans trois représentations de vous faire rappeler trois fois. C'est là plus que du succès.

Vous aimeriez à trouver de la noblesse, de la dignité, de la tenue quelque part, surtout dans la personne d'un père noble ; eh bien ! évitez - vous la peine de chercher ces qualités indispensables chez M. Dupré. Cependant M. Dupré, engagé pour les troisièmes rôles, a passé par-dessus les seconds pour arriver jusqu'aux premiers, obéissant sans doute à cette loi anarchique qui fait qu'aux Célestins chacun oublie son emploi et tombe dans la confusion et le désordre. Demandez plutôt à M. et à Mme Lefebvre. Ce n'est pas tout : M. Dupré, dont la valeur négative est appréciée de tout le monde, a été imposé à l'administration par certaines personnes, l'administration l'a imposé au public, et voilà que M. Dupré s'impose lui-même à tout le monde et nous traite en grand seigneur. N'est-ce pas lui qui l'autre jour, pour une représentation de *Trente Ans*, faisait faire antichambre au public ? On lève le rideau, mais le rideau se baisse bientôt : M. Dupré n'est pas visible. Le public attend patiemment quelques instants : M. Dupré continue à ne pas être visible. On s'impatiente, et M. Dupré se contente de ne pas paraître du tout. Si bien que ce soir le cerbère qui veille à la caisse de l'administration fut obligé de rendre toute toute fraîche et toute mignonne la recette de la soirée, ce qui prouve que l'avare Achéron lâche quelquefois sa proie, ce qui prouve aussi que M. Dupré manque à cette exactitude qui est la politesse des rois et la vertu

des comédiens. Le public, Monsieur Dupré, ne doit jamais attendre. C'est la deuxième fois que vous en agissez avec lui si prestement et avec autant de sans-çaçon. Vous devez être toujours prêt, arriver toujours à l'heure, à moins que vous ne nous donniez pour excuse que la médiocrité arrive toujours assez tôt.

Mais au milieu de toutes ces figures de théâtre plus ou moins disparates, plus ou moins spirituelles, n'en remarquez-vous pas une pleine de bonté et d'épanouissement, la plus vieille et la plus jeune de toutes, celle qui d'un seul mouvement déride votre front, celle enfin du bon, de l'honnête Cécilcourt ? Que de choses il nous dirait sur ce pauvre théâtre, si cet excellent homme voulait parler ! Avec quelle naïveté, quelle malice innocente et quelle bienveillance il nous parlerait du bon vieux temps, du temps où l'on s'amusait à ce théâtre, où le vaudeville avait de la gaieté, les auteurs de l'esprit et les acteurs du talent ! Que de choses il a vues ! Qu'il en a vu mourir de jeunes vaudevilles et de vieux drames ! Qu'il a vu passer d'acteurs et d'actrices, donnant pour adieu un mot ami à ceux-ci, un sourire à celles-là ! C'est que Cécilcourt est lié d'une manière indissoluble avec ce théâtre ; il l'a suivi dans ses prospérités et l'a accompagné dans tous ses désastres ; leur amitié est consacrée par le succès et le malheur. Mais pendant que le vieux Cécilcourt achève péniblement de vivre, le jeune Cécilcourt conserve sa gaieté et sa gaillardise, rajeunit sa vieillesse, restaure ses perruques, et frotte le parquet de son talon rouge, comme un roué de la Régence. Aussi Cécilcourt est-il la personnification la plus complète et la plus curieuse de ce théâtre ; tout grouillait autour de lui, qu'il demeurerait encore inébranlable sur les ruines, comme l'homme d'Horace.

A côté de Cécilcourt se placent d'eux-mêmes, comme ses fils et ses petits-fils, Ambroise, Fournier, Poirier :

Ambroise, qui a tant de rondeur, d'expansion et d'entrain, et que l'on condamne aujourd'hui, bien malgré lui sans doute, à garder des dindons, comme si le directeur n'était pas chargé de veiller à la garde de tout ce qui est dans le théâtre ; Fournier-Boquillon, qui, depuis qu'il a trouvé un fils, est toujours à la recherche de quelque un ou de quelque chose, excepté du talent que depuis long-temps il a trouvé, et qui aujourd'hui est à la recherche d'une bonne pièce où il puisse rencontrer un rôle digne de lui ;

Poirier, qui se trouve dans la même position que Fournier. Demandons, en passant, un mot d'explication à l'endroit de M. Lambert. Pourquoi cet acteur estimé du public à plus d'un titre, qui a créé avec beaucoup de succès plusieurs rôles de pères nobles dans le drame, abandonne-t-il cet emploi à un acteur qui vient on ne sait d'où, dont le nom n'a jamais été annoncé sur le programme, et qui s'est insinué sans débuts dans le personnel du théâtre, comme s'il n'y avait pas assez de mauvais acteurs parmi ceux qui composent la troupe, et comme si la quantité pou-

la coalition charbonnière; il est initié aux souffrances des classes ouvrières de cette contrée; il connaît maintenant notre chemin de fer, et avant peu nous verrons remédier aux divers inconvénients signalés sans cesse par le public. Enfin la visite de M. Dumon à Saint-Etienne, comme l'espère le *Courrier stéphanois*, ne sera pas sans résultat. Nous l'espérons bien aussi de notre côté, et nous nous préparons à constater prochainement toutes les améliorations qu'il va apporter dans nos voies de communication. Un ministre qui voit tant de choses en si peu de temps doit être un grand ministre; avec un coup d'oeil comme le sien, on va vite en besogne, et on produit toujours des résultats.

Paris, le 16 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

M. le maréchal Soult est arrivé aujourd'hui à Paris.

Un journal donne le croquis d'un interrogatoire que M. le maréchal Soult et M. Guizot ont fait subir au préfet de la Dordogne, et à la suite duquel se trouve cet arrêté:

« Considérant que le maréchal Bugeaud a traité les ministres par-dessous la jambe;

« Considérant qu'il a mainte et mainte fois fait des cigarettes avec les ordres du maréchal Soult, son supérieur;

« Considérant enfin que le dit maréchal Bugeaud a mérité d'être révoqué de ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie;

« Par ces motifs,

« Déclarons qu'il y a lieu à destituer le préfet de la Dordogne. »

— Par ordonnance du 30 septembre, les nominations et les promotions suivantes ont eu lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur:

Au grade de commandeur: MM. de Belloné, maréchal de camp, membre du comité des fortifications et député; Loyré d'Arbouville, maréchal de camp, commandant la subdivision de Séfif, en Algérie.

Au grade d'officier: M. Dibart, chef de bataillon au 13^e léger.

Plusieurs croix de chevalier ont en outre été décernées à des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de terre.

Afrique française.

ORAN, 10 octobre. — A la date du 3, M. le général Cavaignac n'avait pu encore se mettre en communication avec Djemma-Ghazaouat, ce poste n'ayant cessé d'être entouré d'Arabes en armes. On continuait à Ghazaouat les travaux de défense, sous la direction du capitaine de génie Vauban.

Les habitants de la ville de Nedroma sont dans l'alarme depuis que la petite colonne du colonel Barral a dû se replier sur celle aux ordres du général Cavaignac, et ils ont fait demander des secours. Ils annoncent que, bien qu'ils aient à leur disposition quelques pièces d'artillerie, la ville devra se rendre à Abd-el-Kader, si nous n'allons promptement la secourir, afin d'obtenir des conditions favorables. Peut-être M. le lieutenant général de Lamoricière ira-t-il débloquer Nedroma; mais cela est douteux, du moins tant qu'on n'aura pas reçu des renforts de France.

C'est le petit bateau à vapeur le *Chacal* qui nous a apporté les dernières nouvelles de Djemma-Ghazaouat, d'où il est parti le 3. Ce bâtiment, qui avait ordre de se rendre de nouveau sur ce port le 5 et qui avait déjà gagné le large, a été forcé de rentrer à cause du mauvais temps; il s'est remis en route dans la nuit du 8 au 9.

Les nouvelles de l'intérieur arrivent toujours très difficilement. Il n'arrive aucun voyageur de Mascara et fort peu de Tlemcen. Les précautions ordonnées par l'autorité sont sans doute pour quelque chose dans l'interruption de nos relations avec les principales places de la province.

Vous savez que le général de Lamoricière, dès son arrivée ici, a formé une petite colonne et s'est porté dans la direction de Tlemcen. Il paraît que le général a reçu en route de fâcheuses nouvelles de Mascara, car le colonel Walsin, qui le précédait dans la même direction à la tête de 1,000 cavaliers fournis par nos fidèles alliés, Douairs et Smélas, a reçu l'ordre de se porter vers cette place. Le goum est venu passer près de Misserghin.

On est sans nouvelles du général Cavaignac; mais on fait courir le bruit qu'il a été rejoint par le général de Lamoricière.

Nous avons sur rade la corvette à vapeur le *Caméleon*, qui doit partir demain pour Alger avec la correspondance.

— Nous lisons dans une lettre d'Alger, 10 octobre, écrite au moment du départ du vapeur:

« J'ai une bien fâcheuse nouvelle à vous apprendre; aujourd'hui,

à neuf heures du matin, est décédé M. le docteur Antonini, médecin en chef de l'armée, par suite d'une dysenterie aiguë dont il a été atteint pendant sa tournée d'inspection médicale à Setif, province de Constantine, il y a environ deux mois. C'est le deuxième inspecteur médical qui succombe à la tâche dans ce pays. On sait que M. le baron Larrey vint contracter ici, en 1842, la maladie qui devait le précipiter de la vie.

Il est à remarquer que les deux inspecteurs ont dû, pour se conformer aux ordres du ministre de la guerre, faire leur tournée pendant la saison la plus chaude et par conséquent la plus pénible pour voyager à cheval.

Les obsèques de M. le docteur Antonini auront lieu demain. L'escadre aux ordres de M. Parseval-Deschênes, renforcée de la frégate à vapeur l'*Asmodée*, est partie à trois heures de notre port. Les sept vaisseaux et les deux frégates se dirigent vers l'ouest. Je crois pouvoir vous donner pour certain que l'escadre fait route pour Oran, d'où elle ira peut-être faire une démonstration sur les côtes du Maroc.

D'après l'avis d'un grand nombre d'officiers supérieurs, il est question à Alger d'employer le dromadaire au service des régiments d'infanterie de l'armée d'Afrique, et d'allouer une somme assez importante pour l'achat d'un certain nombre de ces animaux. Le chameau, que nous employons d'une manière régulière depuis le commencement de l'occupation, nous rend d'incontestables services en portant des fardeaux et des bagages; mais ce quadrupède a une marche lente et n'est pas propre au transport des hommes. Le mulet, qui est employé pour le service des blessés et des malades, marche difficilement dans les plaines sablonneuses et brûlantes. Le dromadaire a une allure vive, un pas allongé, et porte volontiers son cavalier. En Egypte, en Syrie, en Perse et en Tartarie, on l'afecte à cet usage. Des essais de ce genre ont été faits depuis peu d'années en Algérie même, notamment par M. Cavaignac, alors qu'il était colonel des zouaves. L'emploi du dromadaire au transport de la correspondance et des ordonnances a produit un excellent résultat.

D'après le projet dont il est question, un certain nombre de compagnies des régiments d'infanterie légère seraient pourvues de dromadaires et pourraient ainsi, en cas de danger, se porter à marches forcées vers les points menacés et franchir en peu de temps des distances considérables.

Nous empruntons au *Moniteur Viennois* l'article suivant sur l'embranchement du chemin de fer sur Grenoble; il nous paraît plein d'intérêt.

La question de l'embranchement sur Grenoble, du point de soudure, si nous voulons bien dire, préoccupe toujours vivement les esprits, non seulement chez nous, mais aussi à Lyon, Marseille, Valence, et sur tous les points du parcours qui ont été l'objet d'études soit du gouvernement, soit des administrations départementales et municipales.

Aussi partout on sollicite l'appui des hommes influents dans la politique et la finance, celui des grands centres de population, comme si ces sollicitations pouvaient changer la nature des lieux, des relations commerciales, des débouchés, des consommations; comme si, en définitive, il ne s'agissait pas, avant tout, d'abréger le parcours, et par conséquent la dépense de création, d'obtenir la plus grande masse de transports possible et par conséquent le plus grand produit.

La question ainsi posée, — et elle ne peut l'être autrement, — pouvons-nous être privés de l'embranchement? Le point de soudure peut-il être placé ailleurs qu'à Vienne? Nous disons non, et voici les motifs sur lesquels s'appuie notre opinion:

1^o Parcours moindre pour la plus grande masse des produits circulant sur cette voie pour le présent et l'avenir;

2^o Population plus compacte, plus homogène, sol plus riche de produits, rapports commerciaux et administratifs plus intimes;

3^o Rapprochement des lieux de production et de consommation.

Nous allons reprendre successivement et une à une ces différentes propositions.

1^o Parcours moindre pour la plus grande masse des produits circulant sur cette voie pour le présent et l'avenir.

Dans l'état actuel, et si on regarde Lyon comme le centre vers lequel convergent les lignes de Paris à Marseille et de Marseille à Paris, de l'Océan à Marseille, de Strasbourg à la Méditerranée, quel peut être le point de jonction de toutes ces lignes avec notre frontière de l'Est? Lyon, ou le point le plus rapproché de ce grand centre de production, de consommation et de transit. Or, quel est le point, parmi tous ceux où l'exécution est reconnue possible, le plus rapproché de Lyon à Grenoble, si ce n'est Vienne? N'est-ce pas déjà la voie la plus suivie, celle sur laquelle se pressent les plus nombreuses populations? Vienne n'est-elle donc pas déjà la première station de la route militaire entre ces deux places de guerre? Donc, sous le rapport administratif, puisque notre cité est le chef-lieu d'un vaste arrondissement de l'Isère, le point de jonction ne saurait être ailleurs.

Il ne saurait être ailleurs, car les transports connus, les transports saisissables, ceux qui alimentent les usines seulement, atteignent un tonnage de 50,000 (1) sur une moyenne de parcours de 39 à 40 kilomètres. Si nous ajoutons à ce chiffre le chiffre fourni par Lyon, nous trouverions presque déjà 400,000 tonnes.

2^o Population plus compacte, plus homogène, sol plus riche de produits, rapports commerciaux et administratifs plus intimes.

De quelque manière qu'on l'envisage, le tracé par Vienne a sur les lignes rivales l'avantage d'une agglomération de population bien démontrée. Il relie d'un seul jet trois ou quatre des principales villes du département, et, outre, les contrées traversées sont précisément celles où la production est le plus divisée, où la production agricole a acquis le plus large développement. Or, partout où il y a accumulation de population, il y a déplacement pour affaires d'abord, pour rapports administratifs, pour agrément ensuite, enfin consommation et échange.

Que sera-ce donc si, outre ces conditions favorables, on rencontre encore sur le parcours de grands centres de production, absorbant ou exportant des quantités considérables de matières premières?

Vienne reçoit, par Grenoble, des Alpes, une grande quantité des laines qu'il emploie, et lui retourne en échange ses draperies, ses cuirs, ses vases, ses fers et fontes, sa houille. Il reçoit de Voreppe et des parties les plus élevées du département des sables siliceux pour les verreries de la Loire et les ateliers métallurgiques, soit de Vienne, soit des contrées voisines. Il leur expédie, en retour des houilles, des briques, etc. C'est un échange constant des matières premières de la production. Vienne, en un mot, est le port de Grenoble et de toute la partie minière du département sur le Rhône.

Établissez la jonction sur la ligne principale en un autre lieu, et aussitôt disparaissent de la circulation de la voie ferrée les houilles et les sables siliceux, les métaux et les laines, une partie notable des voyageurs, ce qui, en un mot, donne à une entreprise semblable les revenus les plus certains.

Si, dans l'état actuel, Vienne seul fournit à Grenoble ou sur le parcours de la ligne par la Côte 15 à 17,000 voyageurs (2), ainsi que l'établissent les documents statistiques, ne pouvons-nous pas dire que, en ajoutant à ce chiffre ceux fournis par Lyon et Saint-Etienne, le nombre des voyageurs est en notre faveur? Mais ce qui existe actuellement, ce qui nous a servi de point de départ dans ces appréciations, n'est que le germe de ce qu'on pourrait espérer si l'embranchement par Vienne était accepté. L'exploitation des gisements métallurgiques, des carrières de marbre, le développement des ateliers métallurgiques, des papeteries, de l'éclairage au gaz, des sucreries, de tous les établissements, en un mot, qui emploient la houille comme moteur ou comme élément, verrait s'améliorer les conditions de la production: les unes acquerraient de l'extension, les autres se soutiendraient en attendant que les recherches de houille entreprises à la porte pour ainsi dire de l'embranchement par Vienne, c'est-à-dire sur Ternay et Communay, leur permettent de multiplier le produit en raison de l'abaissement de prix que subirait le principal élément de la production, la houille.

5^o Rapprochement des lieux de production et de consommation.

Les considérations qui précèdent établissent suffisamment cette troisième proposition. Rapprocher les usines du bassin houiller, n'est-ce pas améliorer les conditions de la production?

De puissantes considérations commerciales pourraient trouver place ici. Nous les ajournerons pour ne pas diviser le concours que le commerce et l'administration de Lyon semblent vouloir nous prêter, nous réservant de les développer après la décision administrative.

Nous croyons avoir démontré que, dans l'état actuel, l'embranchement par Vienne, aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises, serait le plus avantageux pour la compagnie exploitante, pour l'administration civile, pour l'administration militaire: c'est le seul qui présente des chances certaines d'accroissement par les richesses minérales qu'il mettrait en mouvement.

(1) Ce tonnage se décompose ainsi:

Charbons	28,000 tonnes
Sables de Voreppe	19,000
Laines	1,250
Draperies	40
Marchandises diverses	500
Crasses de Fourvoirie	2,000
Briques	200
Métaux, fer, fonte	270
Machines	41
Chanvres	50
Papiers	25
Bois de charonnage et autres	180

Total: 50,300

Nous ne parlons pas des produits agricoles dans trois arrondissements, qui produisent un million cinq cent mille hectolitres de cercles seulement, et sont, en grande partie, exportés à Lyon.

(2) Ce nombre pourrait paraître exagéré; il est pourtant au-dessous de la réalité.

Les documents consultés à Vienne donnent pour la direction par Saint-Jean, Champier, Rives:

Cl.	6,500	moyenne de	27
La Côte-Saint-Andre	4,840	—	52
De la Côte à Voiron	2,300	—	44
De Voiron à Grenoble	5,000	—	60

vait suppléer à la qualité? C'est parce que nous reconnaissons à M. Lambert les qualités convenables pour les rôles de pères nobles, que nous ne voudrions pas que sa place fût prise par une médiocrité parasite; cela n'empêcherait pas M. Lambert d'être un comique excellent.

Vous me demandez des nouvelles de M. Lugnet? M. Lugnet ne se porte pas mal; il prend tous les jours de l'embonpoint et de la consistance; ainsi que cela convient à un père de famille. — A un père de famille? direz-vous. — Mais oui, cher lecteur; M. Lugnet est le père d'une certaine petite fille du nom de *Fiorina*, figure maussade et vaniteuse, et d'un certain *César*, qui n'a conquis jusqu'ici qu'une place future dans le royaume des cieus, en vertu du privilège accordé aux pauvres d'esprit. — Triste paternité! — Que voulez-vous? *Talis pater, talis filius*. M. Lugnet, qui, avant d'avoir des enfants, et pendant qu'il était jeune amoureux, avait certaines qualités, n'est plus maintenant qu'un mauvais père... de comédie s'entend.

M. Henry est en ce moment aux eaux de Jouvence pour cause de santé. J'allais oublier Lureau, et vraiment c'eût été dommage; il y a plus que de la bonne volonté chez cet acteur qui au moins sait nous faire rire.

J'oubliais encore M. Auguste. Lecteur méchant, vous allez dire que c'est un oubli volontaire.

Je n'ai pas le temps de m'arrêter avec vous, Monsieur Fayolle; je suis pressé.

Laissez-moi passer, Messieurs Hamilton, Besson, Pierrard, Larue, et vous, artistes pleins d'avenir, dont le talent méconnu reste enfoui dans les rôles d'utilités et de convenances, qui pouvez être très utiles, mais qui êtes très peu convenables.

Et maintenant à votre tour, mesdames et mesdemoiselles. Allons, excitez un peu ma verve prête à s'éteindre par votre gentillesse, vos agaceries et vos petits airs malins. Complots ensemble, si vous le voulez, d'œilades et de sourires; répandez les fleurs de vos bouquets, les parfums de vos cheveux, les grâces de vos sourires sur la sécheresse de ma critique; soyez fraîches et riantes, et surtout épargnez-moi dans vos propos méchants. Mais qu'est-ce à dire? Voilà qu'au moment où je vous parle, où je prends pour vous séduire ma voix mielleuse, vous me tournez le dos et me faites la moue comme des pensionnaires en pénitence. Cruelles! que vous ai-je fait? Eh quoi! parce que je vous ai dit: à vous, que les rubans de votre bonnet étaient passés de couleur; à vous, que votre toilette était chiffonnée; à vous, que vous aviez perdu vos sourires d'autrefois; à vous, enfin, que vos yeux avaient pleuré la veille, vous me maugrétez, me condamnez, me maudissez! La chose en vaut bien la peine! Ce n'était là qu'une guerre courtoise! une petite guerre d'épingles, et vous pouviez me désarmer d'un seul de vos regards. Mais, puisque vous êtes injustes envers moi, je serai vrai envers vous; je crois que vous perdrez à ce compte.

Commençons donc la guerre; faites-vous soutenir, si vous le voulez, par le coiffeur et la couturière; je ne crains ni le fer ni l'aiguille.

Vous d'abord, madame Ballauray, quellessont vos armes? Vous vous posez devant moi dans votre emploi de grande coquette. Bien! très-bien! Vous êtes jolie, cela vous convient, c'est votre rôle, et, si vous voulez y rester, je m'avoue vaincu; mais je vous dispute l'emploi de *grands premiers* et de *jeunes premiers rôles*. Vous manquez de cette voix sympathique et impressionnable qui dans le drame est nécessaire et indispensable pour les moments de grande passion. Vous savez comprendre, mais vous ne pouvez exprimer. Il faut au drame une certaine allure et même un certain débrailement qui ne convient ni au goût que vous avez pour le vrai, ni à la froideur de vos manières. Prenez aux Célestins les rôles de grandes coquettes, ceux qu'occupait M^{lle} Marie Lafont, ou bien, si vous le voulez, échangez votre emploi aux Célestins avec celui de M^{lle} Deslandes au Grand-Théâtre. De cette manière, l'une gagnera peut-être un succès, et l'autre évitera sans doute une défaite.

C'est vous, madame Fayolle, avec vos petits airs, vos petites chatteringes, vos petites afféteries et votre regard toujours mignardement hagard? Vous êtes toujours la même: vous n'avez rien gagné et rien perdu. Il est vrai que l'on ne perd que ce que l'on a.

Nous ne faisons pas la guerre comme les Parthes, c'est-à-dire par derrière. M^{lle} Blanche étant en voyage, nous ne lui japperons donc pas aux talons; nous dirons seulement, pour la satisfaction de notre conscience, et précisément parce que nous nous sommes montrés parfois très sévères à son endroit, que cette actrice a fait certains progrès, et que dans les limites de son emploi elle est plus que convenable. Quant à certains comérages de coulisses par lesquels on voudrait faire entendre que l'absence de M^{lle} Blanche doit être considérée comme définitive, nous savons qu'ils ne sont pas fondés. M^{lle} Blanche a obtenu ou plutôt a acheté un congé d'un mois. Et à ce sujet nous devons dire à M. Fleury qu'il n'a pas le droit d'accorder ainsi pour un temps si long un congé, pas plus qu'il n'a le droit de supprimer un emploi qui se trouve sur le prospectus. Tout ceci se fait au détriment du répertoire. Le public y perd, mais dans ce cas M. Fleury sait toujours faire son compte. On spéculait tout aussi bien sur le congé d'une actrice que sur le prix des banquettes. Ne serait-ce pas à l'autorité municipale à veiller à ce que tous les emplois du programme fussent remplis, à ce que toutes les conditions imposées par le cahier des charges fussent tenues? Mais M. le maire a bien à s'occuper d'autres choses! Voici venir les élections, et en ce moment il songe un peu à son pot-au-feu. Et puis il y a une si douce entente cordiale entre M. le maire et M. Fleury! Amitié touchante!

Mais que vois-je? Chonchon qui se trouve mal, qui entre en pâmoison dans des habits de camériste! Chonchon qui a des convulsions et qui fait des grimaces épouvantables! Qu'est-ce à dire, Madame Buycet? Prenez cette pilule, m'amour, et ne retournez plus dans cette maudite galère, dans ce drame empoisonné où vous avez failli perdre la vie; rentrez dans vos

robes de jeune paysanne et dans vos bouquets de bouquetière; tout cela est plus frais, plus gentil; tout cela vous ira mieux.

Vous voulez que je vous fasse des compliments, Madame d'Harmeville? Il est vrai que vous avez donné dernièrement à la *Gardeuse de Dindons* un esprit qui n'était pas dans la pièce; vous êtes accorte et avenante, je le sais; mais j'ai entendu dire qu'on gâtait les enfants en leur donnant des friandises. Remettez donc les mains dans vos poches.

Certain proverbe enseigne qu'il faut toujours conserver une poire pour soi; or, vous le savez, le proverbe est la sagesse des nations. Nous obéirons donc à cette sagesse, et conserverons à part l'incommensurable M^{me} Desrochers, en cas de disette.

La nouvelle débutante, M^{me} Aimé, après deux épreuves, a été jugée et condamnée. Vous verrez que M. Fleury fera si bien que nous passerons l'année sans jeune première de vaudeville.

Nous ne dirons rien de M^{me} Lefebvre, parce qu'il est tard et que nous avons besoin de nous tenir éveillés.

Voilà que précisément au moment où j'avais à parler de ce qui se passe à la comédie du Grand-Théâtre, chose très curieuse, ma foi, et que je vous dirai à l'oreille très prochainement, je bâille et je m'endors. Bonsoir, ami lecteur. Quel doux lit! Que de douces causeries je vais avoir avec mon oreiller!

Cependant, encore un mot à M. Lefebvre avant de mettre mon bonnet de coton. M. Lefebvre daignera-t-il une autre fois, lorsque le public réclamera à gorge déployée et pendant une heure les explications qu'il lui demande? ra-t-il lui faire la politesse de lui donner les explications qu'il lui demande? Nous comprenons que M. Lefebvre fasse foin du public et réserve toute sa sollicitude paternelle pour ses élocubrations drôlatiques; mais M. Lefebvre est-il ou n'est-il pas régisseur en chef, et croit-il qu'il puisse se faire remplacer déceimment par M. Auguste? Dans ce cas, lorsque M. Auguste s'adressera au public, parlera-t-il en français, ou bien fera-t-il les fautes de grammaire que M. Lefebvre lui souffle des coulisses?

Eh bien! monsieur Fleury, car c'est toujours à vous que je m'adresse en dernier lieu, et vous le savez, on réserve toujours sa pensée la plus chère pour la fin, faut-il vous rappeler encore que plusieurs emplois restent vides à ce pauvre théâtre; que les choses y vont de mal en pire; qu'on prédisait à ce pauvre théâtre; que les choses y vont de mal en pire; qu'on prédisait à ce moment des pièces déjà usées; que tout ceci est du rodage; que les pièces nouvelles sont choisies sans à-propos, sans discernement; que tout va mal? Mais on vous l'a déjà dit cent fois! De quelle oreille entendez-vous donc, monsieur Fleury? Je connais votre réponse, cette réponse modèle, qui se plie à toutes les circonstances: « Cela regarde M. Lefebvre. » Prenez garde, monsieur Fleury, que la chose ne regarde bientôt plus que le public!

abordons la question sous son autre face, et examinons les difficultés et les considérations qui pourraient militer en faveur des deux tracés.

Les limites extrêmes fixées par la loi pour établir l'embranchement des points au-delà de Vienne sont indiqués comme pouvant servir à trois points, Saint-Rambert, Tain et Valence.

Le tracé par Saint-Rambert présente les pentes les plus faibles; ceux de la rive droite et de la rive gauche de l'Isère, avec des pentes ordinaires, exigent pour le moins autant de travaux d'art que le tracé par la vallée de la Gère, aboutissant à Vienne.

Valence, plus rapproché de Marseille de 55 kilomètres, voit son tracé appuyé par cette importante place commerciale et par tout le Midi, par la raison toute naturelle que, pour les marchandises dont Marseille est l'entrepôt comme aussi pour toutes les productions méridionales, un parcours moindre de 55 kilomètres est une condition commerciale favorable.

Mais, par contre, Lyon, place commerciale non moins importante, voit le parcours sur la ligne ferrée s'accroître d'un même nombre de kilomètres. Pour être équitable, l'administration supérieure aura donc à peser les deux intérêts; elle devra comparer le poids des marchandises transportées à Grenoble par l'une et l'autre direction, le nombre des voyageurs circulant entre ces deux points extrêmes, et à tenir compte enfin des productions et consommations locales. Mais, avant toute chose, elle ne doit pas oublier qu'il s'agit de favoriser le transit des ports de l'Océan sur la Savoie, une partie de la Suisse et le Piémont. Cette dernière considération, si puissante sur l'avenir de l'embranchement, doit être, avec le nombre des voyageurs, la houille et les sables siliceux de Voreppe, la cause déterminante du tracé par Vienne.

Enlève-t-on à la voie ferrée ces éléments de circulation, et vous n'aurez, commercialement parlant, qu'une entreprise ruineuse. Est-ce à dire que le Midi doit être déshérité d'une circulation rapide sur l'Est? Nous ne le pensons pas; mais nous croyons que c'est par un autre mode que celui d'un chemin de fer qu'elle doit être établie. Les obstacles qui s'opposent à la navigation par la vapeur sur l'Isère ne sont pas invincibles; nous sommes certains qu'ils peuvent être détruits à peu de frais. C'est vers cette utile amélioration que devraient être dirigés les efforts des contrées méridionales, et si on en croit l'ingénieur Gache, qui est venu explorer dans cet objet le lit de l'Isère, ce projet ferait jouir, plus promptement qu'un embranchement sur la ligne de Lyon à Avignon, les places commerçantes du Midi d'un débouché sur Grenoble et la Savoie, à moins de frais et avec une célérité presque égale.

Ainsi se trouveraient satisfaits les intérêts des populations des deux rives de l'Isère et de tout le Midi en utilisant un cours d'eau naturel aboutissant à toutes les fertiles vallées qui bordent ses rives.

Resterait la ligne étudiée par la Valloire, et dont l'aboutissant est Saint-Rambert. Comme nous l'avons dit ailleurs, c'est celle qui présente les pentes les plus faibles, et dont l'exécution serait la moins coûteuse à la compagnie exploitante; mais son point de jonction la rend impraticable. Pour qu'une ligne ferrée ait quelque chance de prospérité, il faut qu'elle ait à transporter ou exporter des points extrêmes des produits ou des voyageurs. Ces conditions n'existent pas pour le tracé de la Valloire.

Ce serait donc une ligne sans utilité pour le Midi, qui, nous le répétons, trouverait par l'Isère rendue navigable une voie non moins prompte et plus économique; une ligne sans importance pour Lyon, qu'elle desservirait de la manière la plus onéreuse; une ligne insignifiante pour Grenoble et les Alpes, qui n'aurait rien à y envoyer ni à en recevoir; une ligne, nuisible à Vienne et à la partie industrielle du département, qu'elle offrirait des avantages qu'une communication directe entre ces deux places doit produire.

Nous savons qu'on oppose au tracé par Vienne des difficultés d'exécution, des pentes trop rapides, des tranchées profondes, des tunnels et autres travaux d'art.

Tous ces obstacles ne nous effraient pas. Cet épouvantail s'effacera bien vite quand une compagnie intéressée aura fait étudier ce tracé et en aura compris tous les avantages. Si l'on trouve des pentes de 8 à 9 millimètres, on les rachètera sur un faible parcours par des pentes plus fortes encore, de 10 à 15 millimètres, 2 centimètres même, comme demande à la faire la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne pour éviter le passage du tunnel de Terre-Noire. S'il se présente de longues et dispendieuses percées à faire, on les évitera en prolongeant le parcours de 4 à 2 kilomètres. L'intérêt privé saura bien trouver le nœud économique et le dénouement; il y sera excité, du reste, par le coût moindre du combustible pris au lieu le plus rapproché de sa production, par l'espoir presque certain de puissants gisements houillers à quelques kilomètres de Vienne.

Puis, le dernier mot n'est pas encore dit sur les pentes. Plusieurs de nos vallées peuvent déboucher sur la Côte-Saint-André; il serait bien extraordinaire qu'il ne s'en trouvât pas une où la ligne ferrée fût exécutable même avec le maximum de pente que nous voyons cependant élever sans danger sur plusieurs lignes bien au-delà de celui qui existe, dit-on, sur le tracé par la Gère.

Si ces pentes sont le seul obstacle, l'obstacle n'existe plus du moment où, par un accroissement de puissance, elles peuvent être vaincues; la condition favorable de Vienne, sous le rapport du combustible, l'a déjà effacé.

Nous résumant, nous dirons que le tracé aboutissant à Vienne est le seul qui réunisse les conditions de stratégie, d'administration, d'utilité générale, d'intérêt d'exploitation, et que, pour toutes ces causes, il doit être préféré.

HUGEROT.

Chronique.

M. Delavarde, premier ténor, a terminé heureusement ses débuts dans le rôle de Robert.

L'administration des théâtres vient de traiter avec M. Duprez, premier ténor de l'Académie royale de Musique, pour trois représentations, dont la première aura lieu lundi prochain 20 octobre.

Grande nouvelle! Le fameux général Tom Pouce, âgé de quatre-vingt ans, taille de soixante centimètres, sera dans nos murs le 27 de ce mois. Il a choisi pour salon de réception le foyer du Grand-Théâtre.

Après bien des hésitations et des incertitudes, MM. de Pradel et Drague se sont décidés à vider leur défi à Lyon, lundi soir 20 octobre, dans la salle du Cercle Musical.

M. de Pradel étant depuis long temps connu à Lyon, nous sommes heureux de pouvoir faire aussi connaître un peu M. Drague à nos lecteurs. Voici ce qu'on lit sur ce jeune improvisateur, à la date du 3 septembre, dans l'Emancipation, journal de Toulouse:

Samedi dernier, un nouvel improvisateur s'est fait entendre à Toulouse; et, hâtons-nous de le reconnaître, la séance donnée par M. Drague au théâtre du Capitole fait le plus grand honneur à ce jeune poète. Il nous a paru posséder à un assez haut degré la faculté poétique, et d'unanimes bravos ont accueilli quelques unes de ses improvisations. Nous avons surtout remarqué et croyons avoir assez heureusement pour retenir le quatrain suivant, improvisé avec une incroyable rapidité sur ces quatre rimes: naufrage, étalage, turlutulu.

Chaque jour maintenant est fécond en naufrage,
Et lorsque nous voyons quelqu'un de sa vertu
Nous faire aux yeux de tous un brillant étalage,
Nous pouvons à bon droit chanter turlutulu.

M. Prosper Drague n'a que 28 ans; qu'il ne s'arrête pas en si beau chemin et travaille avec zèle, et nous n'hésitons pas à lui prédire de nombreux et brillants succès.

La rentrée des classes au collège royal de Lyon aura lieu le 21 octobre.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le jour de la rentrée, à huit heures du matin, dans la chapelle du collège.

M. le préfet du Rhône a pris l'arrêté suivant:

Dans tous les cas prévus par l'article 68 du règlement du

12 mai 1840 sur les poursuites, le prix de la journée individuelle (y compris la représentation des vivres, le logement en numéraire et le timbre du procès-verbal) sera réduit à..... 2 f. 35 c.

le salaire des assistants, à 50 c. l'un..... 1 »

Total..... 3 35

sans addition du prix d'une journée de garnison individuelle, dans le cas où le contribuable d'une commune rurale ne se libérerait que le deuxième jour.

— On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne*:

« Les travaux continuent assiduellement au puits du Crès-du-Mas, dépendant de la succession de la Beraudière; mais on a renoncé à creuser un nouveau puits dans les remblais. Afin d'être plus tôt fixé sur le sort des trois malheureux ouvriers, on exécute une percée dans le terrain solide pour communiquer dans la galerie dans laquelle ils doivent se trouver s'ils n'ont pas été immédiatement victimes de l'éboulement. »

— Dans la nuit du 7 au 8 courant, des voleurs se sont introduits dans le jardin de M. de Dreuille, banquier à Roanne, en passant, à l'aide d'une échelle, dans le jardin de la veuve Chollet, situé rue Bel-Air, et de là dans celui de M. Pernety, qui touche le jardin de M. de Dreuille. Après avoir cassé un carreau de vitre à une croisée communiquant dans les bureaux, ils ont percé le volet avec une vrille; mais, ayant rencontré la doublure en fer dont sont revêtus les volets, les voleurs ont renoncé à leur coupable tentative, et ils se sont enfuis en laissant leur échelle qui a été trouvée le lendemain par la police.

— Un brigadier d'artillerie, faisant partie d'un détachement de cette arme, qui est passé à Roanne il y a peu de jours, s'est noyé volontairement dans la Loire, sur le territoire de la commune de Villerest. On attribue cet acte de désespoir à la crainte qu'il avait d'être traduit devant un conseil de guerre pour avoir volé à son lieutenant une somme assez forte, et sur laquelle il avait déjà rendu 150 f. Ce malheureux s'était attaché une pierre au cou pour être plus sûr de l'accomplissement de son funeste projet.

— Dans la nuit du 7 au 8 octobre, un voyageur nommé Amédée Morel, âgé de 54 ans, et natif d'Amiens, est mort presque subitement à l'hôtel du Centre de Roanne. Il se rendait à Nice.

— Une tentative de vol et d'assassinat aurait eu lieu, d'après la déclaration du sieur Dréfert, propriétaire à la Prugne (Loire), sur cet individu, dans la forêt de la Madeleine. Le sieur Dréfert a signalé comme auteurs de cet attentat deux habitants de la même commune.

— Le gouvernement de Genève vient de publier l'arrêté suivant, daté du 3 octobre:

« Le conseil d'état,

« Considérant que l'emploi des allumettes chimiques devient tous les jours plus général, et qu'il est nécessaire de prescrire quelques règles pour prévenir l'usage qui en est fait souvent sans prendre les précautions que recommande la prudence, ce qui peut donner lieu à de graves accidents;

» Vu la loi du 4 mars 1816;

» Arrête:

» Article 1^{er}. Il est défendu de faire usage d'allumettes dites chimiques ou phosphoriques dans les greniers, bûchers, fenils, écuries et autres lieux contenant des combustibles, ainsi que dans ceux où sont déposés des liquides inflammables.

» Art. 2. Les contrevenants aux dispositions de l'article ci-dessus seront passibles de peines de simple police, sans préjudice des peines plus fortes prononcées par les lois existantes contre ceux qui, par imprudence ou autrement, occasionneraient un incendie, non plus que des dommages-intérêts encourus en cas d'accident. »

— Un événement déplorable a eu lieu, dans la soirée d'avant-hier, au vallon des Aulles. Trois ouvriers piémontais étaient occupés à faire éclater des rochers au moyen de pétards; une de leurs mines a fait si promptement explosion, qu'un énorme bloc a écrasé deux de ces ouvriers, qui ont été retirés sans vie de dessous les éclats des rochers. Leur camarade, aussi exposé qu'eux, a pu se sauver, car, ayant, presque au moment de l'explosion, reçu une petite pierre, il se hâta de profiter de cette espèce d'avertissement, et de courir assez loin pour éviter le sort des deux autres.

(Idem.)

— Il y a trois jours qu'un préposé de la douane, au Pharo, a été la victime d'un funeste accident. Un de ces énormes blocs qu'on détache du rivage du Pharo pour les transporter par la voie de terre avait été placé sur le wagon d'un petit chemin de fer qui va du rivage jusqu'à l'endroit où l'on amène les voitures; le wagon a déraillé, et en se renversant il a fait rouler le bloc, qui a entraîné la chute du préposé de la douane, et ne s'est arrêté que lorsque le bras de ce préposé s'est trouvé engagé sous cette masse de pierre. Ce malheureux préposé a vainement essayé de retirer son bras, et les douze ou quinze ouvriers qui se sont efforcés d'écarter le bloc, n'y pouvant parvenir, ont été obligés de le soulever à l'aide de pieux; ce malheureux douanier a assisté ainsi à une longue opération, d'autant plus cruelle pour lui que son bras a été fracturé en plusieurs endroits.

(Sémaphore.)

— Une femme a été assassinée à Gevingey (Jura) il y a peu de jours. Ce n'est qu'à force de recherches qu'on a pu découvrir les traces du crime; car cette femme avait un goître au cou, et le meurtrier avait eu la précaution étrange de soulever cette masse de chair et de la frapper à coups de couteau, de manière qu'en retombant le goître cachait la plaie. Le mari de la victime, violemment soupçonné d'avoir commis le crime, a été arrêté.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

Nous avons les journaux de Madrid des 9 et 10, et ceux de Barcelonne des 10 et 11.

Isabelle est entrée le 10 dans sa quinzième année.

Le gouvernement vient d'attenter, de la manière la plus indigne, à l'indépendance de la magistrature et à la liberté de la défense. On sait que, dans le procès dont viennent de sortir triomphants MM. Lopez, Madoz, Cortina, etc., ces honorables personnages, qui sont en même temps les premiers avocats de l'Espagne, ont fait ressortir toutes les infamies du régime modéré; le premier surtout, ancien président du cabinet qui ouvrit les portes de la patrie aux Narvaez et consorts, avait beau jeu pour faire dans sa plaidoirie, au milieu des vifs applaudissements de l'auditoire, le procès à l'ingratitude du pouvoir actuel. Outre de la tournure de l'affaire et d'avoir été mis sur la sellette, le gouvernement a d'abord destitué le président de la 3^e chambre, M. Vicente-Valor, et des circulaires du ministre de la justice viennent d'être adressées aux présidents d'audience et aux juges de première instance pour leur enjoindre de retirer la parole à tout avocat ou à tout accusé qui dépasserait les bornes. On peut dire dès aujourd'hui qu'il n'y aura plus de défense en matière politique.

L'Espectador, le Clamor et l'Eco ont été saisis en masse le 8, sans doute pour leurs réflexions à ce sujet.

M. Bresson a donné le 8, à l'ambassade française, un grand banquet pour l'anniversaire de la naissance de Louis Philippe. Entre autres personnages, M. Cordova, gouverneur de Madrid et capitaine général par intérim y assistait.

Voilà jusqu'ici le résultat de la plainte portée au nom de nos compatriotes contre ce principal auteur de l'attentat commis contre M. Mauguin fils.

Le ministre de la marine est à Cadix, où il passe en revue les navires armés. L'infant don Enrique s'y trouve aussi avec son brick; il y va passer, dit-on, capitaine de vaisseau.

Le 7, à six heures vingt-deux minutes du matin, un tremblement de terre s'est fait sentir à Barcelonne; les oscillations du nord au sud étaient très sensibles et ont duré trois secondes. Il paraît que ce phénomène a eu lieu dans toute la Catalogne; à Cardonne, les cloches ont été mises en branle par l'effet de la secousse.

L'archevêque de Taragone, M. Echanove, qui revient de Rome où ses opinions charlistes lui avaient fait chercher un asile, a signalé son passage à Barcelonne par un acte de ridicule intolérance. Il a fait mettre le veto sur les représentations d'une traduction de *Robert-le-Diable*, parce qu'à la fin de cet opéra le théâtre représente une église.

L'ex-ministre Arrazola a été nommé doyen de la faculté de droit établie nouvellement à Madrid.

L'Espagnol, journal modéré de Barcelonne, confesse lui-même que, le 10, la population n'a pris aucune part aux réjouissances pour l'anniversaire de la naissance de la reine. Il n'y a pas eu d'illumination particulière, et la tristesse de la ville avait quelque chose de significatif.

Le gouvernement s'est interposé entre le chef politique de Barcelonne et le capitaine général Breton. M. Enciso reprend ses fonctions.

Un fait singulier vient de se passer à Saragosse il indique l'état de l'opinion aragonnaise.

On représentait sur le théâtre de cette ville le drame intitulé *La Conjuration de Venise*, dont l'auteur est Martinez de la Rosa. Au dernier acte de cette pièce la conspiration est découverte et le conseil des Dix, tribunal à peu près du même genre que l'inquisition, ordonne de mettre à la torture tous les patriciens qui avaient voulu affranchir leur pays de l'oppression. Une sourde fermentation régnait depuis quelques instants parmi les spectateurs du parterre et des galeries; mais lorsque le public vit, à la chute du rideau, que la tyrannie triomphait, son exaspération fut au comble; les chaises et les bancs furent arrachés; une grêle de projectiles, tels que pommes, noix, tomates, fut lancée sur la scène. Le lendemain, il fallut changer le dénouement, et l'affiche annonça que la pièce finirait par le triomphe du peuple.

(Sentinelle des Pyrénées.)

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 octobre 1845.

Rien d'important dans les chemins de fer, dont plusieurs ont été assez négligés et n'ont eu qu'un seul cours.

Trois pour cent.....	85 55	Obligations de Paris.....	4410 »
Quatre pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent.....	» »	Saint-Germain.....	1125 »
Cinq pour cent.....	117 95	Versailles (rive droite)....	540 »
Emprunt de 1844.....	» »	— (rive gauche).....	535 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	160 1/4	Paris à Orléans.....	1243 »
Cinq pour cent belge.....	105 1/2	Paris à Rouen.....	1065 »
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Rouen au Havre.....	873 »
Récépissés Rostchild.....	101 50	Avignon à Marseille.....	1057 50
Cinq pour cent romain.....	105 7/8	Strasbourg à Bâle.....	280 »
Cinq pour cent portugais.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	690 »
Trois pour cent espagnol.....	» »	Orléans à Vierzon.....	760 »
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	» »	Amiens à Boulogne.....	» »
Banque de France.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	205 »
Comptoir Ganneron.....	1145 »	Montereau à Troyes.....	517 50
Banque belge.....	775 »	Chemin du Nord.....	827 50
Caisse Lafitte.....	1160 »	Fampoux à Hazebrouck.....	552 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	»	»	1247 50	»
prime.....	»	»	»	»	1255	1252 50
Paris à Rouen.....	»	»	1064 25	»	1065	»
prime.....	»	»	»	»	1070	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	»	»	762 50	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	»	»	825	825
prime.....	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

ÉCOLE DE COMMERCE,

Rue Saint-Pierre, 8,

Dirigée par M. FLEURY, professeur à l'école des sciences et des arts industriels de la Martinière.

L'ouverture des cours aura lieu le 3 novembre prochain.

Cours complet de tenue des livres en parties doubles, d'arithmétique et notions de droit commercial le lundi, le mercredi et le vendredi matin, de six heures à huit heures, et le mardi, le jeudi et le samedi soir, de sept heures à neuf heures.

Cours de belle écriture le lundi, le mercredi et le vendredi soir, de sept heures à neuf heures, et le mardi, le jeudi et le samedi matin, de six heures à huit heures.

GRAND ASSAUT D'ARMES.

Cet assaut, donné par M. Paris, professeur d'escrime de cette ville, au bénéfice d'un ancien militaire dans le besoin, aura lieu au Colisée des Brotteaux le dimanche 19 octobre 1845. Les maîtres civils et militaires les plus distingués y figureront.

L'assaut s'ouvrira à midi.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les envoiements. Elle se vend toujours par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCQUA-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUVIEN, Grande-Rue, 1.

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 12.

VENTES FORCÉES.

Lundi vingt octobre 1845, à onze heures du matin, sur la place de la Boucle, en la commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets mobiliers saisis, consistant en commode, table, chaises, batterie de cuisine, quatre métiers garnis de mécaniques à armures et une mécanique ronde à dévider, etc. (4463)

Même étude.

Mardi vingt-un octobre 1845, à dix heures du matin, sur la place du Perron, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets mobiliers saisis, consistant en métiers pour la fabrication des étoffes de soie façonnées, commode, table, ustensiles de cuisine, etc. (4462)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n. 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt octobre 1845, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que secrétaires, lavabo, table de jeu, canapé, commode, pendule, glaces grandes et petites, chaises, tables ronde et carrée, poêle, réchaud, cloche à rôtir, seaux et autres ustensiles de ménage, etc. (4040)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, PLACE DU PETIT-CHANGE, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE

D'UNE ENTREPRISE D'OMNIBUS

de Vaise à Lyon.

Le samedi 25 octobre 1845, à neuf heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication d'une entreprise d'omnibus pour le service de Lyon à Vaise, Rochecardon, Ecully et autres communes, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Étienne Dumonceau cadet, sur la mise à prix de 2,737 fr. 25 c.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en date du 11 octobre 1845.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, dépositaire du cahier des charges. (4368)

A VENDRE. Fonds de mercerie et de bonneterie, situé sur une place, au centre du commerce. Le prix de la location est très modéré. On accordera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Champreux, rue du Commerce, n. 15, au 3^e. (6749)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A VENDRE. Bon fonds d'épicerie et herbages, situé dans un bon quartier. — Location : 400 f. — Prix : 600 f. Bon fonds d'épicerie à la Guillotière. — Prix : 1,500 f. (6769)

A LOUER. Force de vapeur de 1 à 4 chevaux, avec local propre pour une industrie. S'adresser rue d'Aguesseau, n. 2, quartier Combalot, à la Guillotière. (6746)

A LOUER DE SUITE. Un très joli appartement de 4 pièces et alcoves, très bien agencé, avec cave et grenier, situé cours Morand, 22, au 3^e. S'y adresser. (6775)

AVIS. M. Joseph VILLARD, fabricant de couvertures, ci devant rue de la Cage, tient les mêmes articles de laine, crin, plumes, coutil, tapis, toile à matelas et étoffes quadrillées pour chevaux, rue du Pérat, 16, place Bellecour. (6736)

FONTAINES A FILTRE

Pour la clarification et l'épuration des eaux fétiides et bourbeuses, par LELOGÉ, de Paris. Seule fabrique à Lyon, place Louis XVI, n. 2, aux Brotteaux. (4081)

CAPSULES AU BAUME DE COPAHU

Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 3. (8315)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n. 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

Place des Terreaux, 5.—Terrasse, 1^{re} porte.— De huit heures du matin à quatre heures du soir.

PAR TOUS LES TEMPS, PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE,

Naturels ou COLORIÉS, d'un genre imitant la miniature, ET REPRODUISANT LA PLUS EXACTE RESSEMBLANCE; Par MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de PARIS. Spécialité pour PORTRAITS-CAMÉES, groupes de famille, etc. (6777)

OUVERTURE LUNDI 20 OCTOBRE

DES MAGASINS DE L'EUROPE,

Rue Louis-le-Grand et place du Port-du-Roi, 26.

Ces Magasins, éclairés par un jour parfait, admirablement situés, seront abondamment pourvus des tissus les plus variés et les plus nouveaux pour la saison d'hiver.

L'acheteur y trouvera un choix délicieux de châles, soieries, velours, lainages, impressions, draperies, tapis, étoffes à meubles, toilerie, batiste, rouennerie, deuil et pelletterie.

Tout le monde voudra visiter les beaux Magasins de l'Europe, qui sont de ceux que recherche le public de bon goût, et dont la vogue sera constante et méritée. (4082)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

Du docteur Carpentier,

MÉDECIN ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE PARIS,

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX

ET LEUR DÉCOLORATION.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné attentivement les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombar, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (3727)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'excès est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7604)

Les Rhumes, Catarrhes, Toux nerveuses, l'Oppression et les irritations sont promptement guéris par les **TABULETTES LAROQUE**, d'un goût et d'une saveur agréables. Ce pectoral se vend par boîtes de 70 c. et de 1 fr. 25 c. dans les pharmacies, à LYON, Laroque, rue Saint-Polycarpe, Vernet, Lardet, et à la pharmacie des Célestins; à VAISE, Simon; à la CROIX-ROUSSE, Durand; à VILLEFRANCHE, Ayot; à TARARE, Michel; à GIVORS, Lons; à SAINT-ÉTIENNE, Rigolot; à ROANNE, Roubeaud; à RIVE-DE-GIER, Rigaud; à GRENOBLE, Jacquin et Chauveau; à VOIRON, Brun-Buisson; à VIENNE, Mermel; à MACON, Voituret; à CHALON, Paquetin; à TOURNUS, Lafay; à BOURG, Tiersot; à VALENCE, Henry; à ANNONAY, Germain; à MONTBRISON, Lacroix, et dans les pharmacies de chaque ville. (8992)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxus blancs, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais; et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

A VENDRE Une Anesse avec son Anon, donnant deux tasses de lait. — S'adresser à M. J. J. Roux, petite rue Mercière, 4. (6776)

A VENDRE Deux jolis petits poulains âgés de quatre ans et une belle jument âgée de huit ans. S'adresser à la Pension de Chevaux, rue Lanterne, hôtel de l'Eau-de-France. (6774)

ÉCOLE DE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Étoffes de soie,

dirigée

PAR J.-V. JANTET ET RIFFON FILS, Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement se recommande par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves, qui y trouvent dans un grand nombre de métiers en tous genres, fonctionnant sans interruption, toutes les facilités désirables pour perfectionner leurs études. (3173)

AVIS. Un homme âgé de 46 ans et marié, ayant servi pendant vingt ans comme jardinier maître-valet, connaissant la taille des arbres et la culture des plantes, désire se placer comme régisseur d'une propriété bourgeoise. Il se chargerait, au besoin, de la taille des arbres, de la culture des plantes et même de l'entretien du jardin, (6772) S'adresser rue du Commerce, café du Midi.

PENSIONNAT PRIMAIRE

De Pollionnay, près de Lyon.

M. PORTE tient pension de jeunes garçons dans une belle campagne; il donne toutes les garanties désirables sous le rapport de l'instruction, de la bonne tenue et du bien-être des enfants. Les parents y placeront leurs enfants à un prix aussi modéré qu'il est possible. S'adresser à M. Porte, maître de pension à Pollionnay, département du Rhône. (6755)

AVIS. Un jeune homme âgé de 30 ans, connaissant la tenue des livres, l'épicerie et les liquides, désire trouver un emploi. Il peut donner de bons renseignements, même une garantie. S'adresser rue Bât d'Argent, 1, au 4^e. (6771)

TISANE SÈCHE,

dite **POUDRE DES VOYAGEURS.**

Elle est calmante, diurétique et rafraichissante; d'une usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs. — Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9174)

FOYER DU GRAND-THÉÂTRE.

A dater du 27 octobre, le célèbre et extraordinaire homme en miniature, le général **TOM-POUCE**, de la taille de soixante sept centimètres, et ne pesant que six kilogrammes, donnera, pendant quelques jours seulement, UNE SEULE SÉANCE PAR JOUR, de deux heures et demie à quatre heures après midi. Prix des places : Premières, 2 f.; secondes, 1 f. (4085)

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES

POUR VÊTEMENTS,

De M. F. SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Ces étoffes sont supérieures à tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, puisqu'elles sont imperméables à la pluie et donnent passage à la transpiration.

Manteaux pour roulier et cocher, ayant autant de durée que le cuir, à 20 f.

Manteaux et paletots dans le genre de l'article de Genève, c'est-à-dire en mérinos, laine et coton, de 25 f. à 35 f.

Les mêmes en mérinos tout laine, de 40 à 45 f. Manteaux-paletots et cabans en drap, de 45 f. à 55 f.

Manteaux en drap, de 35 f. à 55 f. Les mêmes doublés de soie, à 60 f. et 75 f. Tabliers de nourrice, à 4 f. et 4 f. 50 c.

Dissolution de caoutchouc, à 3 f. le kilogramme. Cuir factice pour cardes, courroies, pour mécaniques, etc.

Tous ces articles à 50 0/0 meilleur marché qu'à Londres et à Paris.

Grande manufacture de draps imperméables et ordinaires pour billards, tables de jeu, voitures, etc.

Prix de ces draps : 6 f. 50 c. et 8 f. le mètre. Les mêmes, imperméables et très forts, à 8 f. 50 c., à 10 f. et au-dessus.

Prix des tapis de billard, imperméables ou ordinaires au choix, tout posés, le relevage compris : Pour billards de 266 à 290 centimètres, 25 et 30 fr.; très forts et très fins, en qualité supérieure, de 35 f. à 40 f.

Pour les plus grands billards des cercles, tout ce qu'il y a de plus beau dans le commerce; pour billards de 325 à 340 centimètres, de 55 à 65 f.

Tous ces tapis seront posés aux prix ci-dessus. Tablettes à tapis très-jolies, à 3 f. 50 c. M. F. Sollier ne fait qu'au comptant. (3710)

SOCIÉTÉ DU PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les Actionnaires sont prévenus que, dans l'assemblée générale tenue à Bordeaux le 12 courant, les actions portant les Nos 474, 561, 605, 640 et 1487 ont été désignées par le sort pour être amorties, et que leur remboursement aura lieu à Lyon, chez MM. Jean Bontoux et C^e, banquiers, n. 19, port Saint-Clair. (4086)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23. A Saint-Etienne, à la pharmacie FAUNS; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (8574)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Viennne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8459)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, rue Poulaille 7, n. 19.